AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1898
FR0011120914-FS0784

4 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 décembre 2015, la société Allan Gray International Proprietary Limited[1] (1 Silo, V&A Waterfront, Cape Town, Afrique du Sud) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 décembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MPI et détenir 2 190 153 actions MPI représentant autant de droits de vote, soit 1,90% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MPI sur le marché.

[1] Agissant en qualité de *discretionary investment manager* pour le compte de clients.
[2] Sur la base d'un capital composé de 115 336 534 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.